



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

**Absents représentés :** Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n°24/60 – URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

**CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA ROUTE DU GARON ET  
DU CHEMIN DE BARRET**

Publié le : 11 avril 2024  
Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024  
Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

L'article 169 de la loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adressage. Le conseil municipal est ainsi en charge des dénominations des voies et lieux-dits ainsi que de leur numérotation.

Un adressage complet implique :

- La dénomination de l'ensemble des voies publiques de la commune, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ainsi que la numérotation des locaux adressables,
- L'affichage des noms de voies sur des panneaux signalétiques,
- L'information des administrés et de l'administration.

Un programme « Base d'adresse locale » a été mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires pour la transmission des adresses communales à la Base d'adresse nationale (base de données de référence des adresses en France).

C'est dans cette base unifiée et certifiée par les communes que se connecteront l'ensemble des organismes ayant besoin d'adresses : les services de secours, la poste, les services des impôts, les opérateurs fibres, etc.

Ce projet de délibération a pour objet de procéder au changement de nom de la **route du Garon** qui part du chemin de Combarembert à l'aqueducs romain (limite de commune avec Brignais) et du **chemin de Barret** qui part de l'aqueducs romain à la limite de Brignais.

Ces appellations portent à confusion entre la Route du Garon et le Chemin du Garon (celui-ci est situé entre la route du Corrandin et le chemin de Combarembert) ainsi qu'en raison de l'orthographe du Chemin de Barry situé sur Brignais.

Aussi, il est proposé de supprimer l'appellation route du Garon et de nommer la portion de voie située entre le chemin de Combarembert et le bas des « esses » – **Chemin de Montaland**, nom de l'ancienne maison bourgeoise construite en 1853 à proximité du moulin et dénommée Château de Montaland. Le chemin dit des « esses » a été entièrement réalisé au XIX<sup>e</sup> siècle, par le propriétaire du château de Montaland, puis rétrocédé à la commune en 1876 et classé en chemin rural en octobre 1963.

Il est également proposé de modifier l'orthographe du chemin de Barret et de nommer la portion de voie située entre le bas des esses et la limite de Brignais **Chemin de Barry**. La commune de Brignais a donné son accord pour cette dénomination commune. La numérotation sur la commune de Chaponost sera réalisée dans le prolongement de celle sur Brignais.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la suppression de l'appellation route du Garon et la nouvelle dénomination de la portion de voie située entre le chemin et de Combarembert et le bas des esses **Chemin de Montaland**,
- **Approuve** la modification de l'orthographe du chemin de Barret et la nouvelle dénomination de la portion de voie située entre le bas des esses et la limite de Brignais **Chemin de Barry**.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Frédéric GIORGIO

